



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 46308

Texte de la question

M. Yves Bur attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation actuelle des associations d'accueil et de réinsertion sociale. En effet, comparant leurs expériences à l'occasion de l'assemblée générale de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale Alsace du 7 avril 2000, ces structures ont pu constater que l'exclusion ne recule guère dans notre pays et qu'elles n'ont pas les moyens de recevoir dignement les publics dont elles ont la charge. Or, par la loi contre les exclusions de juillet 1998, ce secteur se trouve mandaté pour participer à l'insertion par l'économie, pour pratiquer la gestion locative et participer à la prévention des expulsions, pour mettre en place des dispositifs de veille sociale et pour accueillir les personnes et familles en détresse en assurant ainsi le maintien de l'unité familiale. C'est pourquoi, au moment où se termine le programme triennal de 500 places nouvelles, il lui demande de lui préciser ses intentions pour permettre aux personnes en difficulté d'être accueillies par ces associations dans de bonnes conditions.

Données clés

Auteur : [M. Yves Bur](#)

Circonscription : Bas-Rhin (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46308

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mai 2000, page 2951